IVAN GOBRY

CHARLES IV

1322-1328

FRÈRE DE PHILIPPE V

HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

CHARLES IV

1322-1328

Collection particulière de l'auteur.

IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

L'avènement de Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel, était imprévisible. À la mort de leur père, les deux aînés se trouvaient jeunes et pleins de promesses. Sept ans plus tard, leurs règnes étaient terminés par leur décès.

Une prétendue Loi salique, suscitée par Philippe V le Long pour s'octroyer la couronne, ayant exclu les filles des deux premiers frères, le troisième s'en trouva soudain pourvu.

Bien que tenu en lisière, dans sa jeunesse, par un Philippe le Bel jaloux de son pouvoir, le nouveau souverain dirigea le royaume avec sagesse et sut régler à l'avantage de la France les conflits engagés contre l'Angleterre et la Flandre.

De ses trois mariages, il n'obtint que des filles. C'est pourquoi la couronne passa à son cousin, Philippe VI de Valois.

11-III N Création Studio Flammarion Détail d'une miniature représentant le mariage de Charles IV avec Blanche de Bourgogne

© Gaston Boussières/Bibliothèque d'étude et du patrimoine/Mairie de Toulouse

Pygmalion

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Histoire
des Rois de France

Extrait de la publication

DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

La Reine Christine, 1999.
Pépin le Bref, 2001.
*Louis Ier*, 2002.
Louis VII, 2002.
*Philippe Ier*, 2003.
Louis VI, 2003.
*Clotaire Ier*, 2003.
Saint Augustin, 2004.
Philippe III, 2004.
Clotaire II, 2005.
Eudes, 2005.
Robert II, 2005.
Dagobert Ier, 2006.
Charles II le Chauve, 2007.
Charles III le Simple, 2007.
*Henri Ier*, 2007.
Louis IV, 2008.
Lothaire, 2008.
Dictionnaire des papes, 2008.
Louis V, 2009.
Louis VIII, 2009.
Louis X, 2010.
Philippe V, 2010.

Chez d'autres éditeurs

Le Procès des Templiers, Perrin, 1995.
Clovis le Grand, Régnier, 1995.
Frédéric Barberousse, Tallandier, 1997.
Les Premiers rois de France. *La Dynastie des Mérovingiens*, Tallandier, 1998.
La Civilisation médiévale, Tallandier, 1999.
Charlemagne, Le Rocher, 1999.
Les Capétiens, Tallandier*,* 2001.
Louis XI, Tallandier, 2001.
Charles VII, Tallandier, 2001.
Mathilde de Toscane, Éd. Clovis, 2002.
La Gloire des Capétiens, Éd. Godefroy de Bouillon, 2007.
Le Baptême de Clovis, Éd. Bernard Gionavangeli, 2008.

Extrait de la publication

IVAN GOBRY

Histoire
des Rois de France

CHARLES IV
LE BEL

Successeur de Philippe V

1322-1328

Pygmalion

Extrait de la publication

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2011 Pygmalion, département de Flammarion
ISBN 978-2-7564-0557-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2º et 3º a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Extrait de la publication

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LE RÈGNE

Extrait de la publication

Extrait de la publication

I

SOUS PHILIPPE IV LE BEL

1285-1314

Charles IV était le troisième fils de Philippe le Bel. C'était à son frère aîné, Louis le Hutin, qu'une santé florissante promettait le trône de France. C'était à son second frère, Philippe le Long, qu'il était permis d'espérer de régner, au cas quasi improbable où l'aîné aurait disparu avant de laisser une progéniture. Le troisième frère, lui, devait se résigner à rester un figurant.

C'était pourquoi il avait reçu le nom de Charles. Il était entendu que ce nom avait été suffisamment porté par les rois de la précédente dynastie ; et que maintenant ceux de la nouvelle dynastie avaient à alterner sous les noms de Louis et de Philippe, en hommage aux glorieux prédécesseurs. Louis VI le Gros, premier de ce nom dans la dynastie capétienne, avait donné à son fils aîné, désigné comme son successeur, le prénom de Philippe, qui était celui de son père ; il l'avait, dès l'âge de treize ans, associé au trône. Mais ce prince était mort adolescent, et c'était son cadet, nommé Louis comme son propre père, qui avait accédé au trône. Ce Louis VII corrigea

Extrait de la publication

l'erreur infligée par la mort en appelant son successeur Philippe. Ce fut Philippe II Auguste, qui respecta l'usage en nommant son successeur Louis. Lequel Louis VIII parvint à garder vivant, après quatre naissances mortifères, un fils aîné nommé Louis. Ce Louis IX eut pour successeur Philippe III le Hardi, qui fit baptiser son aîné sous le nom de Louis. Mais celui-ci, mourant avant son père, laissa le trône à son cadet, Philippe le Bel.

Philippe IV obéit à l'usage. Il nomma son aîné Louis, son second Philippe[1]. Ce n'est qu'au troisième qu'il concéda le nom de Charles, qui était d'ailleurs porté par son propre frère Charles de Valois. Si bien que, en 1322, à la surprise de ce prince comme écarté du trône par la naissance, il se trouva roi sept ans après la mort de son père, ayant enterré ses deux frères aînés. Le premier roi capétien à porter le nom de Charles.

Ces trois frères, rois tour à tour, et leur benjamin Robert[2], mort à onze ans en 1308, avaient pour mère la vénérée reine Jeanne. Elle était reine de Navarre depuis 1274, dix ans avant son mariage avec Philippe le Bel. Elle-même, bien que souveraine d'un État espagnol, sortait de la lignée capétienne. Son père, le roi Henri Ier, en même temps comte Henri III de Champagne, était le petit-fils de Thibaud III de Champagne, lui-même fils de Marie, sœur du roi Louis VIII. Ce qu'il y avait d'espagnol dans l'ascendance de Jeanne, c'était son arrière-grand-mère Blanche († 1229), fille du roi de Navarre, Sanche VI le Sage.

Jeanne fut la fille unique d'Henri Ier de Navarre. Quand celui-ci mourut, en 1274, les États de Navarre reconnurent

1. Il est remarquable que Philippe le Long donna à ses deux fils, morts successivement au berceau, les noms de Louis et de Philippe.

2. Robert aussi était un nom capétien voué à l'abandon. Il avait été pourtant porté par l'ancêtre de la dynastie, Robert le Fort, duc de Neustrie ; par son second fils, Robert Ier, roi de France ; et par le fils et héritier d'Hugues Capet, Robert II († 1031). Depuis lors, on l'avait réservé à des princes du sang royal, ducs de Bourgogne, comtes de Dreux ou d'Artois, jamais plus à des héritiers du trône.

cette enfant de deux ans pour leur reine, en même temps que Philippe III le Hardi la reconnaissait pour comtesse de Champagne, de Brie et de Bigorre. Et puisque cette petite reine espagnole était en même temps une vassale mineure du roi de France, il plaça l'administration du royaume de Navarre sous l'autorité d'un gouverneur, Eustache de Beaumarchais. Les Navarrais avaient accepté cette tutelle ; les Castillans et les Aragonais, intimidés par la fermeté de Beaumarchais et la puissante protection de Philippe le Hardi, avaient renoncé à leur projet d'annexion.

Henri de Navarre, avant de disparaître de la scène du monde, avait rédigé un testament demandant au roi de France de donner la petite Jeanne en mariage à un prince capétien. Nul ne contredit dans son royaume à cette ultime volonté. Et Philippe le Hardi, loin de fiancer cette petite reine à son deuxième fils, Charles de Valois, roi titulaire d'Aragon, ou à son troisième fils, Louis d'Évreux, la maria à son aîné, Philippe le Bel[1]. C'était clairement décider de la réunion des deux couronnes. Non pas en faisant du jeune Philippe, comme l'interprètent certains historiens, un roi de Navarre, mais en comptant sur cet héritage par ses descendants. De fait, Jeanne, devenue reine de France, administra elle-même son royaume de Navarre et son comté de Champagne ; mais, quand elle mourut en 1305, neuf ans avant son époux, elle légua ce royaume, tout naturellement, à son fils aîné, Louis X le Hutin – qui porta ensuite les deux couronnes.

Quand le prince Charles naquit, probablement en 1295, l'hôtel royal de la Cité était égayé déjà par les babillages de trois jeunes enfants : Louis, âgé de six ans ; Philippe, de deux ans seulement ; mais aussi leur sœur Isabelle, unique fille restant à Philippe le Bel, qui avait trois ans. Le premier enfant

1. Ni Henri de Navarre ni Philippe le Hardi ne pouvaient imaginer que le fils de Louis d'Évreux, Philippe, épouserait dès 1318 la reine Jeanne II, fille de Louis le Hutin, et qu'elle l'associerait à la royauté. Le royaume de Navarre passerait alors sous la dynastie d'Évreux, descendance de Philippe III le Hardi, mais indépendante de la monarchie française.

de Philippe et Jeanne, en 1287 ou 1288, avait été une fille, Marguerite, qui était décédée au berceau. Une autre, Blanche, morte rapidement à son tour, était née après Louis, probablement en 1291.

Quelle éducation reçurent les princes royaux ? Très probablement la même que celle des jeunes seigneurs, leurs contemporains. Ils furent mêlés à eux et initiés de la même façon aux arts équestres et aux arts martiaux. Quant à leur formation intellectuelle et religieuse, nul historien de ce temps ne nous rapporte qu'elle ait été exceptionnelle, comme pour les ascendants de Philippe le Bel. Ils signalent pourtant que Philippe le Long fut initié à la poésie et à la musique, et qu'il les cultiva. Goût personnel, certainement, mais dû à son milieu champenois. La comtesse Marie, épouse du comte Henri Ier et aïeule de Jeanne, avait établi à Troyes, dans son palais de la Cité, près de la cathédrale, une cour réputée dans toute l'Europe pour ses beaux esprits. On y écoutait des trouvères inspirés, parmi lesquels Chrétien de Troyes, le plus merveilleux poète du Moyen Âge français. Cette tradition était restée, et le petit Philippe, quand il séjournait à Troyes, avec sa mère, entendait avec ravissement ces vers épiques et ces chansons d'amour.

Il serait intéressant d'ailleurs de savoir pourquoi les courtisans de Charles IV diront plus tard de ce souverain qu'il était plus philosophe que roi. Parce que, sous l'enseignement de ses maîtres, il s'était appliqué à la philosophie ? Ou bien simplement parce que, dans les affaires, au lieu d'agir, il raisonnait et discutait à perte de vue ?

La reine Jeanne ne fut guère absorbée par l'éducation de ses enfants. Cette femme d'État, qui s'appliquait au gouvernement de son royaume et de ses comtés, avait conservé une cour à Troyes et une autre à Pampelune, et y séjournait, bien que séparées de treize cents kilomètres. Son mari, absorbé par les affaires de son propre royaume, et admirant son autorité, lui laissait toute liberté dans cette tâche.

En outre, la maternité vint tard à cette jeune souveraine. Mariée à douze ans, elle mit au monde son premier enfant

Extrait de la publication

viable à dix-sept ans. Pendant ces cinq années où elle n'avait pas exercé le rôle de mère, elle avait pris des habitudes d'agir et de voyager qu'elle n'eut guère ensuite le loisir de changer : elle était acquise à sa tâche de reine d'un lointain royaume et comtesse d'un vaste et riche comté, où elle était obéie et vénérée.

L'enfance du prince Charles, comme celle de ses frères, s'écoula presque entièrement à l'hôtel royal de Paris, bâti à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, à la place de l'actuel palais de Justice. Il n'avait pas la splendeur d'un palais royal. Il avait été d'abord, en 355, la résidence du futur empereur Julien, qui l'avait fait édifier pour surveiller de loin les mouvements des tribus germaniques, et qui commandait pour cette tâche les légions de la Gaule. Abandonné pendant un siècle et demi, il avait été récupéré et relevé en 508 par Clovis, quand il avait fait de Paris sa capitale.

Ses successeurs l'avaient peu habité. Les Mérovingiens s'ennuyaient dans cette île bâtie loin des espaces sauvages hérités de leurs ancêtres. Ils préféraient gîter dans leurs villas, sortes de fermes de luxe loties dans des forêts giboyeuses et éparses autour de Paris : Rueil, Reuilly[1], Chelles, Bonneuil, Nogent, Noisy. Dagobert le Grand avait fixé sa résidence habituelle à Clichy. Ces rois barbares, quand ils n'étaient pas à la guerre, passaient leur temps à chasser le buffle et le sanglier. Aussi le palais de Clovis, quasi inhabité, ne fut-il guère entretenu, ni à plus forte raison embelli.

Sous les Carolingiens, Paris perdit son rôle de capitale. Les trois premiers rois résidèrent à Aix-la-Chapelle, les suivants en partie à Laon et à Soissons. Ils se plurent surtout à imiter leurs prédécesseurs, c'est-à-dire à garder leurs villas, à accroître leur nombre et à les rendre plus royales.

Les Capétiens, sortis des comtes de Paris, s'employèrent à restituer à cette ville son rôle de capitale, ainsi que, progressivement, son prestige. Hugues le Grand († 956), fils de

1. Noms qui signifient *royal*.

Extrait de la publication

Robert Ier, apporta au palais de la Cité un embellissement inconnu jusque-là. Mais son fils Hugues Capet s'en désintéressa. Il était aussi comte d'Orléans, de Melun, d'Étampes, de Dourdan, de Corbeil, de Senlis, de Dreux. À quoi bon favoriser sélectivement Paris ? Capet préférait ses châteaux de Melun et d'Orléans, plus vastes, moins comprimés par les fleuves et les habitations. Robert II, son fils, vécut ses derniers jours à Melun ; Henri Ier, son petit-fils, à Orléans.

Hugues Capet se souciait si peu de son comté de Paris qu'il le confia à un vicomte, son favori Bouchard, qu'il avait déjà fait comte de Vendôme. Et Bouchard en avait si bien acquis le titre qu'il le légua en mourant à son fils Renaud. En 1016, à la mort de Renaud, Robert II le Pieux mit fin à cette situation en réunissant le comté de Paris à la couronne. Et il se fixa dans cette ville. Ce fut pourquoi, à son tour, il fit procéder à l'embellissement du palais royal. Après lui, les rois capétiens ses descendants l'habitèrent.

On comprend les hésitations et les réticences des Capétiens quand on sait que, s'ils portaient le titre de comte de Paris, la ville de Paris ne leur appartenait pas. L'île de la Cité, cœur de Paris et habitat de la plus grande partie de la population (à peu près vingt mille âmes[1]), était la propriété du chapitre cathédral. Les faubourgs des rives de la Seine appartenaient dans leur plus grande partie au comte de Meulan, minuscule fief au sud du Vexin : celui de la rive droite ou Outre-Grand-Pont, celui de la rive gauche ou Outre-Petit-Pont. Quand Henri Ier monta sur le trône, il possédait, en dehors du palais royal, quelques maisons et quatre abbayes de la rive gauche[2]. Certes, avec leurs vergers, leurs vignes, leurs vaches à lait et leurs ruches ; mais leurs produits servaient à la consommation des moines. Le roi fit cadeau des abbayes au chapitre

1. Ce chiffre était dépassé sous le Second Empire, quand Haussmann fit raser l'île. Elle compte aujourd'hui moins de 3 000 habitants.

2. Saint-Julien (le Pauvre), Saint-Séverin, Saint-Étienne (des Grès), Saints-Serge-et-Bacchus.

cathédral, à condition pour les moines d'approvisionner le palais royal en victuailles et en boissons.

Louis VI le Gros, petit-fils d'Henri Ier, entreprit des travaux d'urbanisme. Philippe II, petit-fils de Louis VI, fit construire la forteresse du Louvre et paver les rues de la Cité. Mais ces améliorations n'apportaient pas plus d'espace à la famille royale ni à l'administration de l'État, de plus en plus envahissante. Le petit prince Charles, comme ses frères et sa sœur, était condamné à voir son enfance s'écouler entre les mornes murs de l'hôtel parisien, quitte à vivre quelques journées de détente parfois dans le château de Vincennes et son parc.

Philippe le Bel décida d'agrandir les appartements royaux pour des raisons diverses. D'abord, pour y loger son hôtel, c'est-à-dire le personnel du service royal, depuis les chambellans et chevaliers royaux jusqu'aux cuisiniers et aux veneurs. Ensuite, pour célébrer des fêtes, qu'il voulait, malgré son avarice, somptueuses. Enfin, pour y établir sa descendance. Ce roi, qui accède au trône en 1285, alors qu'il a épousé l'année précédente Jeanne de Navarre, voit rapidement sa famille prospérer et prévoit à chaque naissance une alliance matrimoniale. Louis le Hutin, né en 1289, épouse dès 1305 Marguerite, fille du duc Robert II de Bourgogne. Philippe le Long, né en 1293, est marié en 1307 à Jeanne, héritière des comtés de Bourgogne et d'Artois. Charles le Bel, né en 1295, est fiancé aussitôt à Blanche, la cadette de Jeanne, qu'il épousera également en 1307.

Si les châteaux élevés dans les différents comtés capétiens sont extensibles, l'hôtel de la Cité étouffe entre les bras de la Seine et les bâtiments voisins. Philippe Auguste avait fait bâtir le Louvre. Ce n'était pas un palais, mais une forteresse capable de défendre Paris d'une attaque ennemie. Qu'on en juge par ses dimensions : une tour de trente-deux mètres de hauteur et de quinze mètres de diamètre, flanquée de murs de quatre mètres d'épaisseur. Ce sera Charles V qui, en 1370, fera de ces bâtiments un palais royal. Pour l'instant, il était malaisé d'y opérer cette conversion. Philippe le Bel y installa pourtant

quelques appartements, qui servaient surtout à l'administration et à la détention.

En 1296, onze ans après avoir pris possession de l'hôtel royal, Philippe le Bel décida de l'agrandir. Il était enserré par des demeures appartenant à des clercs, à des vassaux et à des bourgeois. Les rois précédents s'étaient refusé à attenter à leur propriété. Le nouveau roi, qui n'en était pas à un acte de tyrannie près, décida l'expropriation de ses voisins. L'hôtel le plus proche était celui du duc de Bretagne, dont l'élégance était probablement supérieure à celle du palais du roi ; sa disparition ne pouvait que rehausser celui-ci. Philippe le Bel ordonna la démolition de l'hôtel de Bretagne. Le duc intenta un procès et le perdit. Le roi expropria les bourgeois, qui n'osèrent engager un procès. Les travaux d'extension durèrent jusqu'en 1313. Philippe voulait les nouveaux bâtiments plus vastes et plus fastueux. Extérieurement, comme pour imiter le Louvre, on leur avait donné un aspect défensif, et surtout théâtral, avec des murs épais et des tours majestueuses. On y distinguait deux parties ; d'une part, les appartements royaux, meublés de sculptures et ornés de peintures ; d'autre part, de vastes salles destinées à la haute administration : la chancellerie, le Parlement, la Cour des comptes, les Archives.

Pour aboutir à ce résultat, il avait fallu dix-sept ans, pendant lesquels l'administration et la famille du roi ne cessèrent de s'agrandir. Philippe guettait donc une occasion de pourvoir à des agrandissements. Il le trouva en 1308 avec l'hôtel de Nesle.

Cette bâtisse avait été rajoutée en 1220, comme une nouvelle pièce, à l'enceinte de Philippe Auguste, par Philippe Hamelin, prévôt de Paris. Elle s'élevait sur l'actuel quai de Conti, où elle fut remplacée au XVIIe siècle par le palais Mazarin, aujourd'hui Institut de France. Elle comprenait d'abord un petit corps de bâtiment, composé d'une porte flanquée de deux tourelles, et surtout d'une gigantesque tour, haute de vingt-cinq mètres et d'un diamètre de dix mètres. Certes, l'ensemble avait un aspect rébarbatif, et rappelait plus une forteresse qu'un palais. Mais, en 1270, Jean de Nesle,

s'étant rendu propriétaire de la tour Hamelin, fit bâtir contre elle à son usage un riche hôtel d'habitation. Ce fut cet ensemble qu'on s'habitua à appeler indistinctement Hôtel de Nesle et Tour de Nesle.

En 1308, le nouveau propriétaire était Amaury IV de Montfort. Philippe le Bel préféra ne pas l'exproprier : il lui acheta la double bâtisse pour la somme de cinq mille livres, et s'empressa de faire aménager la tour en la dotant d'une série d'appartements superposés. Il ajouta même le long de la rive gauche de la Seine, trop souvent envahie par les eaux, un chemin empierré, qui fut sans doute l'un des premiers trottoirs de Paris[1].

L'aménagement de l'hôtel de Nesle en habitat royal venait à point, et l'on comprend l'empressement du roi. À l'étroit dans l'hôtel de la Cité, il tenait à loger dignement ses fils et ses brus. Louis le Hutin était marié depuis 1305 à Marguerite de Bourgogne. Le couple n'avait pas encore d'enfants, mais il était souverain de Navarre, et avait droit non seulement à des égards proportionnés, mais à un hôtel, c'est-à-dire à un nombre important d'écuyers, de chambellans, de valets et de gens de cuisine. Ce fut dans la Tour de Nesle que Philippe logea les jeunes souverains et leur hôtel.

En janvier 1307, le roi de France ferait célébrer les mariages de ses deux fils cadets, tous deux avec les filles du comte Otton IV de Bourgogne, mort en 1303, et de sa femme Mahaut d'Artois : Philippe le Long avec l'aînée, Jeanne, héritière des comtés de son père et de sa mère ; Charles le Bel avec la puînée, Blanche. Les logements destinés aux nouveaux couples dans la Tour de Nesle ne seront pas prêts à les recevoir. Le roi, usant de son pouvoir paternel, fera loger ses fils au Louvre et ses brus à l'hôtel de la Cité – sous sa sauvegarde. Il les réunira quand leurs appartements seront prêts : un an ou deux plus tard, on ne sait trop.

1. Ce fut Rambuteau, préfet de la Seine, qui, en 1840, rendit obligatoire l'établissement d'un trottoir devant chaque nouveau bâtiment.

Extrait de la publication

Charles le Bel naquit en 1295. À ce jeune prince, fils d'un puissant monarque, il convenait d'attribuer un apanage. Philippe le Bel n'était pas pressé d'accomplir cette sorte d'obligation. Il s'était résigné à faire de son second fils, Philippe, un comte de Poitiers, en 1311, quand ce prince avait dix-huit ans et était marié depuis quatre ans. Le troisième pouvait bien patienter.

Pour apanager son fils, Philippe le Bel ne pouvait prétendre qu'il n'avait pas de fief disponible. Il en avait un, qui était le comté de Bigorre, situé, avec sa capitale Tarbes, au pied des Pyrénées. Jeanne de Navarre était comtesse de Bigorre. Pour réduire ses adversaires, elle produisit à sa majorité l'acte de donation de ce comté, faite en 1265 par Simon de Montfort à son aïeul le roi Thibaud Ier. Le diplôme était authentique et Jeanne fut considérée comme comtesse légitime de Bigorre jusqu'à sa mort, survenue en 1305.

Qui devenait comte de Bigorre ? Louis le Hutin, désigné par Jeanne comme l'héritier du royaume ? La Bigorre n'était pas mentionnée dans l'héritage. Ce fut alors que se prévalut de ce droit l'évêque du Puy, qui le garantit par une cession à lui faite par le roi d'Aragon, suzerain de la Bigorre. Qui donc, de Simon de Montfort ou de Pierre III d'Aragon, avait été en son temps habilité à détenir et à céder la Bigorre ? La réponse était canonique. Le pape Martin IV avait excommunié Pierre d'Aragon et avait attribué son royaume à Philippe III de France. Toute donation faite par Pierre d'Aragon était ainsi caduque. Philippe le Hardi était mort quelques mois après la décision du pape, et nul n'avait songé à contester ni la légitimité de la reine Jeanne ni celle de l'évêque du Puy.

Philippe le Bel fut habile. Il attendit d'abord pendant deux années, et constata que nul autre héritier que l'évêque du Puy ne se déclarait. En 1307, il admit celui-ci pour détenteur des droits sur la Bigorre, malgré la donation faite à sa femme défunte. Pour réunir tous les droits, il acheta le comté à l'évêque pour une rente de trois cents livres. Et il le réunit

Nº d'édition : L.01EUCN000351.N001
Dépôt légal : avril 2011

Extrait de la publication

Extrait de la publication